



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 10 septembre 2019, à 19 h 30, à la bibliothèque, au 950, 12^e Avenue, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente, et ajournée au 24 septembre 2019.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Alain Castonguay, Martine Hudon, Carole Lévesque, Yves Mercier, Bernard Pelletier, Nancy St-Pierre et Nadia Tardif, et les commissaires représentant le comité de parents, Claude Beaulieu, Marie-Lyne Cayouette et Magali Émond.

La commissaire Céline Langlais a prévenu de son absence.

Sont présents, le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents, la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Caroline Beaudoin, le directeur du Service des ressources financières, Claudel Gamache, la directrice des Services éducatifs jeunes, Sonia Julien, le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, Mario Richard, et la directrice du Service des ressources humaines, Martine Sirois.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 30)

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. CC 2019-09-4174 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019, ajournée au 27 août 2019
 - 3.1. Affaires découlant du procès-verbal
4. Période d'interventions du public
5. Mandats et participations des commissaires aux comités internes et auprès des organismes partenaires
 - 5.1 Mandats et participations – Confirmation
6. Calendrier de consultation des organismes partenaires 2019-2020
7. Désignation des représentants externes au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)
8. Gouvernance de l'école publique
9. Régime d'emprunts à long terme (pour ajournement au 24 septembre 2019)
10. Octrois de contrats
 - 10.1 Contrats d'approvisionnement
 - 10.1.1 Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre de la mesure 50760 « Outils numériques » – Phase I (pour ajournement au 24 septembre 2019)
 - 10.2 Contrats de services
 - 10.2.1 Transport nolisé par autocar de luxe 56 passagers des élèves de l'École secondaire de Rivière-du-Loup (pour ajournement au 24 septembre 2019)

- 10.2.2 Déneigement des terrains de l'école internationale Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup (projet RM-2019-403) (pour ajournement au 24 septembre 2019)
- 10.3 Contrats de construction
 - 10.3.1 Travaux de mise à niveau du drainage et de l'isolation du périmètre à l'École Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal (projet RM-2019-002) – Autorisation de dépassement de coût supérieur à 10 %
- 11. Évaluation du rendement du directeur général pour 2018-2019
- 12. Information et rapports
 - 12.1 Rapport de la présidente
 - 12.2 Rapport de la gestion courante du directeur général
 - 12.3 Rapport d'activité du commissaire à l'éthique (pour ajournement au 24 septembre 2019)
 - 12.4 Rapport des représentants auprès des organismes externes
 - 12.5 Correspondances
 - 12.5.1 Rapport annuel 2018-2019 du comité de parents
 - 12.5.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) (pour ajournement au 24 septembre 2019)
- 13. Autre point
- 14. Période d'interventions du public
- 15. Ajournement de la séance au 24 septembre 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. CC 2019-09-4175 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2019, AJOURNÉE AU 27 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 20 août 2019, ajournée au 27 août 2019, a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 20 août 2019, ajournée au 27 août 2019, puisqu'il a été expédié aux membres conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* et que le procès-verbal soit approuvé tel qu'il a été présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.1 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Antoine Déry, directeur général, informe que tous les suivis au procès-verbal ont été faits.

4. PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC

Mesdames Hélène Méthot et Marie-Pier Breault, parents d'élèves à l'École Les Pèlerins de Saint-André, informent le conseil des commissaires des besoins d'offrir des services de garde le mercredi matin à cette école.

Elles expliquent les problématiques vécues par les parents, dues à l'absence de ce service, et invitent la commission scolaire à trouver une solution qui répondra aux besoins des parents dans un objectif d'offrir des services de proximité et d'équité, valeurs défendues par la commission scolaire dans son Plan d'engagement vers la réussite.

Elles souhaitent que les décisions de la commission scolaire soient guidées par la réponse aux besoins des élèves et non par des contraintes administratives.

5. MANDATS ET PARTICIPATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMITÉS INTERNES ET AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

5.1 CC 2019-09-4176 MANDATS ET PARTICIPATIONS – CONFIRMATION

CONSIDÉRANT QUE les commissaires et le personnel de la commission scolaire sont appelés à siéger à de nombreux comités internes et auprès de nombreux organismes partenaires dans le cadre de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT les échanges survenus lors de la séance de travail du 20 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Sylvain Bureau et résolu :

QUE les mandats et participations des commissaires et des membres du personnel de la commission scolaire soient confirmés tels que prévus au document déposé, et ce, à compter de l'année scolaire 2019-2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. CALENDRIER DE CONSULTATION DES ORGANISMES PARTENAIRES 2019-2020

Monsieur Eric Choinière, secrétaire général, dépose le calendrier de consultation du comité de parents et des autres organismes partenaires pour l'année scolaire 2019-2020.

7. CC 2019-09-4177 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS EXTERNES AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉS D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est composé entre autres de représentants des organismes qui dispensent des services et que ces personnes doivent être désignées par le conseil des commissaires après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 186 de cette loi, le conseil des commissaires a déterminé, le 8 septembre 2015, que deux représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent qui dispense des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage seraient membres du comité (résolution n° CC 2015-09-3147);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nancy St-Pierre et résolu :

QUE les personnes suivantes soient désignées à titre de représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2019-2020 :

- **Madame Andrée Blais**, chef des services de réadaptation
DPJe, CISSS du Bas-Saint-Laurent
22, rue Saint-Laurent, bureau 108, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4W4;

- **Monsieur Stéphane Hammond**, technicien en éducation spécialisée
CISSS du Bas-Saint-Laurent
100, chemin de la Petite-Anse, bureau 343, Rivière-Ouelle (Québec)
G0L 2C0.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. CC 2019-09-4178 GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'école publique est un bien et une richesse qui appartient non seulement aux utilisateurs de ses services, mais aussi à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs, des services techniques et des services à la population, tels que les services aux entreprises et à la main-d'œuvre, et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

CONSIDÉRANT QUE les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations par le biais d'un Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective d'équité qui tient compte des particularités locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations par le biais d'un projet éducatif, et de prendre les décisions qui s'appliquent aux besoins spécifiques de son milieu;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire et que trois parents de ce comité siègent au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Nadia Tardif et résolu :

QUE la commission scolaire signifie, par l'envoi d'une copie, la présente au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, et aux chefs des partis de l'opposition à l'Assemblée nationale, l'importance que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants :

- Une **gouvernance de proximité**, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité (décision près de l'action);

- Une **gouvernance représentative et imputable** qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques;
- Une **gouvernance partagée** entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire, et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire;
- Une **gouvernance élue** qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

Ce sujet est ajourné au 24 septembre 2019.

10. OCTROIS DE CONTRATS

10.1 CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

10.1.1 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE LA MESURE 50760 « OUTILS NUMÉRIQUES » – PHASE I

Ce sujet est ajourné au 24 septembre 2019.

10.2 CONTRATS DE SERVICES

10.2.1 TRANSPORT NOLISÉ PAR AUTOBUS DE LUXE 56 PASSAGERS DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Ce sujet est ajourné au 24 septembre 2019.

10.2.2 DÉNEIGEMENT DES TERRAINS DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2019-403)

Ce sujet est ajourné au 24 septembre 2019.

10.3 CONTRATS DE CONSTRUCTION

10.3.1 CC 2019-09-4179 TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU DRAINAGE ET DE L'ISOLATION DU PÉRIMÈTRE À L'ÉCOLE MONSIEUR-BOUCHER DE SAINT-PASCAL (PROJET RM-2019-002) – AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DE COÛT SUPÉRIEUR À 10 %

CONSIDÉRANT QUE, le 9 avril 2019, le conseil des commissaires a octroyé, par la résolution n° CC 2019-04-4023, un contrat de construction à l'entreprise Construction Marcel Charest et Fils inc. pour les travaux de mise à niveau du drainage et de l'isolation du périmètre à l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal (projet RM-2019-002);

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat autorisé était au montant de 187 500,00 \$ avant taxes (215 578,13 \$ taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de ce chantier ne sont pas terminés et qu'ils doivent respecter l'échéancier;

CONSIDÉRANT QUE des imprévus ont été rencontrés durant l'exécution du chantier amenant des ordres de changement aux plans et devis initiaux du projet nécessitant des déboursés supplémentaires au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics exige l'autorisation du dirigeant de l'organisme public pour autoriser une modification de coût excédant 10 % du montant initial d'un contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Yves Mercier et résolu :

QUE le conseil des commissaires autorise les modifications au coût du contrat initial pour une valeur de plus de 10 % de la valeur initiale du contrat, soit ± 25 200,00 \$;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., ou le directeur général, monsieur Antoine Déry, soient autorisés à signer les ordres de changements nécessitant un déboursé supérieur à 10 % du contrat initial pour le projet de travaux de mise à niveau du drainage et de l'isolation du périmètre à l'école Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal (projet RM-2019-002).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. CC 2019-09-4180 ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire évalue annuellement le rendement du directeur général par l'entremise d'un comité d'évaluation composé de cinq commissaires élus;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du comité d'évaluation du directeur général, compte tenu des résultats obtenus par celui-ci au regard des attentes exprimées par le conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par la présidente Edith Samson et résolu :

QUE le conseil des commissaires entérine le rapport favorable du comité d'évaluation du directeur général, monsieur Antoine Déry;

QUE ledit rapport soit déposé à son dossier personnel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. INFORMATION ET RAPPORTS

12.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Edith Samson, présidente, fait rapport de ses récentes activités.

12.2 RAPPORT DE LA GESTION COURANTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, fait rapport de sa gestion courante pour les mois de juin, juillet et août 2019.

12.3 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Ce sujet est ajourné au 24 septembre 2019.

12.4 RAPPORT DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES ORGANISMES EXTERNES

Monsieur Bernard Pelletier fait rapport d'une rencontre de la Fondation des œuvres du Foyer Patro au cours de laquelle un Pavillon a été nommé en l'honneur de Feu l'Abbé Ronald Landry.

Madame Carole Lévesque fait rapport d'une rencontre de l'organisme Co-Éco au cours de laquelle il a été question de la pérennité de l'organisme au sein des collectivités et des difficultés financières rencontrées par les centres de récupération de la région.

12.5 CORRESPONDANCES

12.5.1 RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DU COMITÉ DE PARENTS

Le rapport annuel 2018-2019 du comité de parents est déposé et commenté par madame Magali Émond, présidente du comité de parents.

Elle souligne les différentes recommandations formulées par le comité de parents pour le bon fonctionnement de cette instance démocratique.

12.5.2 RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

Ce sujet est ajourné au 24 septembre 2019.

13. AUTRE POINT

Il n'y a aucun autre point lors de cette séance.

14. PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune intervention du public lors de cette période.

15. CC 2019-09-4181 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE (À 20 H 35)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 24 septembre 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 24 septembre 2019, à 19 h, à la salle du conseil, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum sous la présidence de madame Edith Samson, présidente.

Les membres présents sont les commissaires Sylvain Bureau, Alain Castonguay, Martine Hudon, Céline Langlais, Carole Lévesque, Yves Mercier, Bernard Pelletier, Nancy St-Pierre et Nadia Tardif, et les commissaires représentant le comité de parents, Claude Beaulieu, Marie-Lyne Cayouette et Magali Émond.

Sont présents, le directeur général, Antoine Déry, et le secrétaire général et directeur des communications, Eric Choinière.

Sont également présents, la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, Caroline Beaudoin, la directrice des Services éducatifs jeunes, Sonia Julien, le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, Mario Richard, et la directrice du Service des ressources humaines, Martine Sirois.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (À 19 H 00)

Après la constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

2. CC 2019-09-4182 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
9. *Sujet retiré*
10. Octroi de contrats
 - 10.1 Contrats d'approvisionnement
 - 10.1.1 Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre de la mesure 50760 « Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec » – Phase I
 - 10.2 Contrats de services
 - 10.2.1 *Sujet retiré*
 - 10.2.2 *Sujet retiré*
 - 10.2.3 Déneigement des terrains de l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal (projet RM-2019-403)
12. Information et rapports
 - 12.3 Rapport d'activité du commissaire à l'éthique
 - 12.5 Correspondance
 - 12.5.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)
15. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. OCTROIS DE CONTRATS

10.1 CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

10.1.1 CC 2019-09-4183 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE LA MESURE 50760 « MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC » – PHASE I

CONSIDÉRANT la mise en place de la mesure 50760 « Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec » et des sous-mesures 50761 « Outils numériques » et 50764 « Provisions d'allocations additionnelles pour tout projet en technologies de l'information et de la communication » pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT le financement prévu aux règles budgétaires pour ces mesures;

CONSIDÉRANT QUE la sous-mesure 50761 exige que les achats s'effectuent par achats regroupés;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a déposé des mandats auprès de Collecto, Services regroupés en éducation, pour des équipements informatiques neufs et usagés et des équipements audiovisuels et solutions numériques interactives;

CONSIDÉRANT QUE Collecto, Services regroupés en éducation, a procédé à des appels d'offres communs pour ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE le Service des technologies de l'information et des communications a complété la première phase de cueillette des besoins de chacun des établissements de la commission scolaire pour 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a déposé une demande de financement dans le cadre de la sous-mesure 50764 afin de permettre le développement d'activités de formation à distance à l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande prévoit l'acquisition d'ordinateurs portables tactiles et de caméras-documents pour les élèves et les enseignants;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a répondu favorablement à cette demande autorisant des investissements de 60 625,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Alain Castonguay et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie des contrats pour l'acquisition d'équipements informatiques pour ses établissements scolaires selon les modalités suivantes :

- à l'entreprise Dell Computer au montant approximatif de 52 713,00 \$ avant taxes (60 606,77 \$ taxes incluses) pour 213 ordinateurs portables infonuagiques neufs et deux charriots d'ordinateurs;
- à l'entreprise Équipements Sunterra Inc. au montant approximatif de 42 949,95 \$ avant taxes (49 381,71 \$ taxes incluses) pour 63 ordinateurs usagés et 96 ordinateurs portables usagés;
- à l'entreprise Micro Logic au montant approximatif de 166 599,26 \$ avant taxes (191 547,50 \$ taxes incluses) pour 206 ordinateurs portables neufs.

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et des communications, monsieur Mario Richard, ing., soit autorisé à signer tous documents découlant de la présente résolution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10.2 CONTRATS DE SERVICES

10.2.3 CC 2019-09-4184 DÉNEIGEMENT DES TERRAINS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET DE SAINT-PASCAL (PROJET RM-2019-403)

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat de services pour le déneigement de la cour de l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est d'une durée d'un (1) an, assorti de deux options de renouvellement pour l'année 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues et que la plus basse jugée conforme est celle de l'entreprise 9308-7435 Québec Inc. (Déneigement Vincent Barbeau) au montant de 12 000,00 \$ avant taxes (13 797,00 \$ taxes incluses), pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'en cas de renouvellement du contrat, la commission scolaire indexera le contrat selon le pourcentage octroyé chaque année par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat incluant les deux options de renouvellement est estimé minimalement à 36 724,80 \$ avant taxes (42 224,34 \$ taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Bernard Pelletier et résolu :

QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie un contrat de services pour le déneigement de la cour de l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal à l'entreprise 9308-7435 Québec Inc. (Déneigement Vincent Barbeau) au montant de 12 000,00 \$ avant taxes (13 797,00 \$ taxes incluses), pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, contrat assorti de deux périodes de renouvellement d'une année pour 2020-2021 et 2021-2022;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., soit autorisée à signer ledit contrat et tous les documents afférents pour et au nom de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. INFORMATION ET RAPPORTS

12.3 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

Le secrétaire général dépose et présente le rapport d'activité du commissaire à l'éthique de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2018-2019.

12.5 CORRESPONDANCES

12.5.2 RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA)

Le rapport annuel 2018-2019 du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) est déposé et commenté par monsieur Claude Beaulieu, commissaire-parent aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

15. CC 2019-09-4185 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19 H 20)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Edith Samson, et résolu :

QUE la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire général,

La présidente,

Eric Choinière

Edith Samson